



27 novembre 2025

Déclaration liminaire

Mesdames et Messieurs les membres du CAEN,

Nous ouvrons ce conseil dans un contexte éducatif exigeant, marqué à la fois par une baisse démographique sans précédent dans notre académie, par une pression croissante sur les personnels et par des attentes fortes de la population en matière de service public d'éducation, d'inclusion, de réussite et de proximité.

Les documents présentés montrent qu'à la rentrée 2025, le premier degré en Bretagne enregistre une nouvelle chute importante de ses effectifs, tant dans le public que dans le privé, dont nous pensons à l'UNSA Education que l'utilité sociale est pour le moins mesurée. Cette baisse touche l'ensemble des départements et elle s'inscrit dans une tendance déjà ancienne, anticipée, mais pas résorbée.

Pour autant, cette évolution démographique ne devrait pas être analysée par le ministère sous un angle uniquement comptable. La baisse des effectifs ne signifie pas une baisse des besoins. Au contraire : dans nos écoles, les personnels sont confrontés à une réalité qui s'intensifie. Les élèves disposent d'histoires scolaires plus variées, les profils sont plus divers et de plus en plus violents, les situations sociales et familiales plus contrastées, les besoins en santé scolaire plus forts, les attentes des familles plus nombreuses et les exigences institutionnelles plus marquées. Autrement dit, la réalité de l'école aujourd'hui n'est pas celle de classes plus petites et donc plus simples. C'est l'inverse !

Et c'est bien là que réside l'enjeu central : la tentation de procéder à des ajustements mécaniques des moyens en fonction de la démographie, au risque de fragiliser le service public, en particulier dans les territoires déjà vulnérables. Rappelons que les mutualisations ou les restructurations ne devraient pas être pensées pour réaliser des économies mais bien pour améliorer le service rendu, conformément au rôle premier du service public.

L'UNSA Éducation veut le dire clairement : une carte scolaire et une carte des formations qui se réduiraient à une gestion comptable des effectifs, sans tenir compte de la réalité pédagogique, sociale et territoriale, seraient une erreur stratégique. Elles amplifieraient les inégalités, fragiliseraient les élèves les plus éloignés de la réussite, dégraderaient les conditions de travail des équipes et affaibliraient la présence de l'État dans des territoires où sa présence est pourtant indispensable.

Nous voulons également rappeler que la Bretagne a besoin d'une politique éducative ambitieuse pour les territoires ruraux, reculés, isolés ou socialement fragilisés. Ces territoires

doivent bénéficier non d'une logique d'économie, mais d'un accompagnement renforcé, contractualisé, pluriannuel, associant État et collectivités. Nous serons, par exemple, particulièrement vigilants à ce que les élèves de ces territoires n'est pas à l'avenir que le choix des lycées agricoles et plus celui des lycées professionnels.

Nous voulons aussi alerter sur la situation de la médecine scolaire, aujourd'hui à un niveau souvent critique. Les personnels sont rares, débordés, et les délais de suivi s'allongent au détriment des élèves. Il est urgent que le ministère adopte une trajectoire de recrutement, dotée de mesures d'attractivité, permettant de garantir le suivi médical auquel chaque élève a droit. La santé scolaire est une mission de l'État, et elle doit être assumée.

De la même manière, les politiques d'inclusion ne peuvent être tenues si les moyens humains diminuent. La Bretagne a des besoins réels en accompagnement éducatif, médico-social, dispositifs spécialisés, formation et accompagnement des équipes. L'inclusion ne peut être proclamée; elle doit être rendue possible. Et cela passe par des recrutements, des moyens, une politique de formation et une stabilité dans les postes.

Enfin, nous souhaitons appeler à un pilotage éducatif transparent, partagé et lisible. Nous tenons à souligner les efforts fournis cette année pour favoriser une communication anticipée auprès des établissements concernant les ouvertures. Toutefois, trop souvent encore, les décisions relatives aux fermetures de la carte des formations apparaissent comme descendantes, difficiles à comprendre et déconnectées du vécu de terrain. Nous demandons que les critères utilisés pour décider des ouvertures et fermetures soient rendus publics, que l'évaluation des politiques éducatives soit discutée de manière régulière, en amont du CAEN, en GT académique et régional avec les organisations syndicales comme c'est le cas dans d'autres régions, et que les collectivités, les usagers et les personnels puissent contribuer à une lecture objective à long terme, et non conjoncturelle des décisions prises. Nous avons à cœur que la carte des formations garantisse la liberté de choix et non qu'elle assigne par défaut.

L'UNSA Éducation n'est pas dans l'opposition de principe. Nous savons que les évolutions démographiques sont réelles et qu'elles doivent être intégrées. Nous sommes prêts à participer à des réflexions exigeantes, documentées et constructives. Mais nous affirmons que la mission première du service public d'éducation n'est pas de s'ajuster à la baisse et prioritairement aux besoins du monde économique local, mais de garantir la réussite et l'égalité des droits d'accès de TOUS les jeunes à l'éducation.

Investir dans l'école, dans ses personnels, dans ses dispositifs de soutien, dans la santé scolaire, dans les territoires fragiles, ce n'est pas un coût : c'est une responsabilité républicaine et une condition d'avenir.

Nous entrerons donc dans les débats de ce CAEN animés par cette boussole : consolider le service public, en faire un service accessible à tous, et garantir les moyens nécessaires à l'ambition dont notre jeunesse a besoin.

Nous vous remercions.